



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tribunaux de grande instance

Question orale n° 1284

Texte de la question

M. Michel Meylan attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les difficultés actuelles du parquet du tribunal de grande instance de Bonneville (Haute-Savoie). Son effectif est très insuffisant au regard de l'activité soutenue du tribunal. Le parquet du tribunal de Bonneville ne dispose que d'un procureur et d'un substitut. Or actuellement, l'unique substitut est en congé de maternité. La situation est devenue critique car le parquet a dû réduire une partie de ses activités au détriment de la qualité du service aux justiciables. Le ministère public n'est plus représenté aux audiences de la chambre commerciale. Il ne peut plus opérer sur le terrain le suivi des enquêtes et le contrôle des gardes à vue, ni participer aux réunions au plan départemental. Malheureusement, la surcharge de travail contraint de fait le parquet à hiérarchiser les poursuites et à ne plus pouvoir assurer le service de la justice pour les infractions les moins graves. Les dernières statistiques connues montrent que le parquet du tribunal de Bonneville a poursuivi 1 003 procès-verbaux alors que la moyenne nationale est de 600. L'unique substitut place auprès du parquet général de la cour d'appel de Chambéry supplée déjà aux carences de personnels à Thonon-les-Bains (congé de maternité du substitut en place) et à Albertville (tribunal surcharge), et ne peut venir en aide au parquet de Bonneville. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour renforcer les effectifs afin d'éviter l'asphyxie du parquet du tribunal de Bonneville qui serait lourdement préjudiciable à la mise en œuvre d'une justice plus proche, plus efficace et plus humaine.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Meylan a présenté une question n° 1284.

La parole est à M. Michel Meylan, pour exposer sa question.

M. Michel Meylan. Monsieur le président, madame le ministre déléguée pour l'emploi, mes chers collègues, la situation de la justice en Haute-Savoie atteint des seuils critiques où la qualité du service rendu au justiciable ne peut plus être assurée.

C'est pourquoi, madame le ministre, j'appelle en particulier votre attention sur les difficultés actuelles du tribunal de grande instance de Bonneville.

Le parquet du tribunal de Bonneville ne dispose que d'un procureur et d'un substitut. Or l'unique substitut est actuellement en congé de maternité. Cet effectif est très insuffisant au regard de l'activité soutenue du tribunal et d'une surcharge déjà ancienne.

Par comparaison avec les autres tribunaux du département, le tribunal de Bonneville supporte une charge de 2 956 procès-verbaux par magistrat, alors que la charge est de 1 581 procès-verbaux traités par magistrat à Annecy et de 2 153 à Thonon-les-Bains. Les magistrats de Bonneville assurent en moyenne 681 poursuites par an contre 309 à Annecy et 498 à Thonon. Les dernières statistiques connues montrent que le parquet du tribunal de Bonneville a poursuivi 1 003 procès-verbaux, alors que la moyenne nationale est de 600.

La situation est devenue critique, car le parquet a dû réduire une partie de ses activités au détriment de la qualité du service aux justiciables. Le ministère public n'est plus représenté aux audiences de la chambre commerciale. La surcharge de travail contraint malheureusement, de fait, le parquet à opérer une sélection dans les

poursuites, et a ne pas plus poursuivre les infractions les moins graves. Les justiciables, relayes par les elus locaux, se plaignent de cette carence de la justice.

Le procureur en place actuellement est seul pour assurer a temps plein, jour et nuit, chaque semaine la permanence penale telefonique. Il ne peut plus operer sur le terrain le suivi des enquetes et le controle des gardes a vue. La mission de suivi du parquet aupres de la maison d'arret n'est plus assuree normalement, ce qui est particulierement dramatique, compte tenu de la tension supportee par les agents de l'administration penitentiaire et de l'insuffisance de personnel d'encadrement, question dont vous m'avez par ailleurs, madame le ministre, donne l'assurance qu'elle serait etudiee dans les meilleurs delais.

Le ressort du tribunal de Bonneville couvre une population qui oscille entre 160 000 habitants hors saison et 250 000 habitants en saison. La population est en augmentation constante et rapide: plus de 15 % ces huit dernieres annees. Si la delinquance apparait generalement maitrisee, il faut noter depuis quelques annees l'apparition de quartiers sensibles a Bonneville, Cluses, Scionzier et La Roche-sur-Foron. La proximite immediate de deux frontieres entraine un nombre important d'infractions douanieres et d'immigration clandestine.

Le conseil intercommunal de prevention de la delinquance qui vient d'etre cree par les elus de l'arrondissement en liaison avec le sous-prefet de Bonneville demande de facon indispensable une presence judiciaire. La creation d'une maison de la justice a Cluses, dont le quartier des Ewues a ete retenu par le ministere de la ville et de l'integration dans la liste des zones urbaines sensibles, est en cours de realisation. Le developpement du service de mediation penale diversifiee entre le secteur associatif et privatif accroit egalement les charges de travail deja importantes du parquet de Bonneville.

L'unique substitut place aupres du parquet general de la cour d'appel de Chambéry supplée déjà aux carences de personnels a Thonon-les-Bains - conge de maternite du substitut en place - et a Albertville - tribunal surcharge - et ne peut venir en aide au parquet de Bonneville.

Il est clair que, sans renforcement des effectifs, le fonctionnement classique du parquet et le demarrage des differents projets seraient largement compromis et condamneraient toute ambition d'une justice plus proche, plus efficace et plus humaine. La creation d'un poste supplementaire au parquet serait de nature a traduire dans la realite la recente elevation de la juridiction au grade II.

Pouvez-vous, madame le ministre, donner l'assurance aux elus et aux justiciables de l'arrondissement de Bonneville que la mise en oeuvre d'une justice plus proche, plus efficace et plus humaine ne sera pas remise en cause par une asphyxie du parquet du tribunal de Bonneville, faute de moyens humains pour assumer sa mission ?

M. le president. La parole est a Mme le ministre delegue pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre delegue pour l'emploi. Monsieur le depute, je vous prie d'excuser le garde des sceaux, ministre de la justice, qui est retenu par d'autres obligations.

Il m'a chargee de vous faire savoir que l'amelioration des conditions de fonctionnement des juridictions est une priorite de la chancellerie. En particulier, la maitrise du volume des affaires et de leur delai de traitement constitue un des objectifs majeurs de son action.

A cet egard, des mesures ont ete decidees dans le cadre du plan pluriannuel pour la justice, mis en place par la loi du 6 janvier 1995. Il s'agit, notamment, de la creation de 300 postes de magistrat et de 1 020 postes de fonctionnaire. Ces mesures trouvent leur prolongement dans la mise en oeuvre du plan de modernisation des juridictions.

En depit d'un contexte budgetaire difficile, elles se sont traduites dans les lois de finances pour 1996 et 1997 par la creation de 90 emplois de magistrat, de 615 emplois de fonctionnaire et par le recrutement de 300 assistants de justice. Par ailleurs, les premiers recrutements de conseillers en service extraordinaire et de magistrats exerçant a titre temporaire devraient pouvoir etre organises cette annee.

Cela etant rappele, monsieur le depute, la chancellerie ne meconnaît pas les difficultes particulieres auxquelles doit faire face le tribunal de grande instance de Bonneville.

Cette juridiction a un effectif compose de 6 magistrats du siege, de 2 magistrats du parquet et de 27 fonctionnaires. Tous les postes de magistrats seront pourvus des que le substitut, en conge de maternite depuis le mois de septembre, reprendra ses fonctions.

Mais il est exact, monsieur le depute, que la charge de travail des magistrats du parquet est importante comparativement a la moyenne nationale enregistree. Toutefois, l'analyse de l'activite de cette juridiction, situee dans un departement classe au 31e rang en ce qui concerne le taux de criminalite, montre que le nombre des proces-verbaux nouveaux enregistres a diminue sur la periode 1991-1995.

De plus, les données statistiques revelent que le taux de poursuite, sur cette periode de reference, est superieur a la moyenne nationale, qu'il s'agisse du taux de poursuite global - 15,55 % contre 11 % - ou du taux de poursuite contre auteurs connus - 32,90 % contre 25,99 % -, ce qui denote une tres forte mobilisation des magistrats.

En outre, la possibilite de faire beneficier le parquet de cette juridiction de ressources humaines complementaires est actuellement a l'etude, a travers notamment la creation d'assistants de justice. Quatre emplois de ce type ont deja ete crees en 1996 dans le ressort de la cour d'appel de Chambéry, pour lesquels 151 920 francs de credits sont en cours de delegation. L'etude a laquelle se livre le ministere devrait donc, monsieur le deputé, permettre d'apporter une reponse a vos preoccupations.

M. le president. La parole est a M. Michel Meylan.

M. Michel Meylan. Vous transmettez, madame le ministre, mes remerciements a M. le garde des sceaux, meme si les elements de sa reponse sont tout de meme un peu «justes».

Je ne pensais pas que ma question serait a ce point d'actualite. Hier soir, le President de la Republique s'adressait aux Francais pour exposer son plan d'adaptation de la justice et, dans une grande emission nationale, Bonneville a ete cite comme exemple de tribunal rencontrant des problemes.

Madame le ministre, il faut prendre en compte la specificite de cette region de la vallee de l'Arve: un tourisme important, son caractere frontalier, un grand nombre d'entreprises confrontees a des problemes. Il faut en tenir compte dans les appuis apportés aux tribunaux.

On ne peut pas desesperer constamment les gens qui, chaque jour, font leur travail avec difficulte. Un jour ou l'autre, ca casse.

Je vous demande, madame le ministre, de transmettre a M. le garde des sceaux cette demande pressante pour que ces renforts arrivent rapidement.

Données clés

Auteur : [M. Meylan Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1284

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 1997, page 82

Réponse publiée le : 22 janvier 1997, page 228

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 janvier 1997